

## **Synthèse des travaux pour la plénière du 12 juillet 2007**

Le 28 février dernier, la commission présentait ses travaux et argumentait ses propositions selon 3 axes : observation, prospective et chantiers spécifiques. Il n'a pas été possible lors de cette plénière de se déterminer en terme de priorité, notamment parmi les pistes préconisées et d'ainsi d'organiser une feuille de route de la commission.

Cependant, depuis, elle s'est réunie à 3 reprises, le 13 mars, le 10 mai et le 14 juin.

Lors de ces sessions, nous avons poursuivi ou réorienté certains travaux et ouvert d'autres réflexions

### **A propos de l'Observation**

Les témoignages confirment la multiplication des observatoires de toute nature. Par exemple, les régions s'emparent aujourd'hui de la problématique de l'observation dans le spectacle vivant et cela entraîne un véritable besoin de mutualisation pour éviter la déperdition d'énergie et de connaissances.

La commission N°1 s'était engagée dans un travail de recensement des études économiques et sociales portant sur les musiques actuelles avec un double objectif :

- \* Mettre à disposition de tous, et particulièrement des acteurs des concertations territoriales, l'existant en matière d'études et d'enquêtes.

- \* Pointer les manques et dégager des champs d'investigation prioritaires.

Après un premier recensement, la commission convenait d'établir une grille de lecture pour servir de base à un référencement et de mobiliser des partenariats pour coordonner les efforts. Depuis, à son initiative, le CNV, l'Irma et le Réseau Ressource poursuivent ensemble le listage des études et travaux existants. Cela les a conduit à imaginer un référencement commun qui permettra d'harmoniser la nomenclature des documentations dans le champ des musiques actuelles et ainsi de pérenniser l'alimentation de la ressource. Cette évolution de la mission, en partie externalisée, la rend plus ambitieuse que la simple collecte d'études, mais ce trésor commun donnera une certaine amplitude à nos travaux. Il serait utile d'entendre Séverine Morin aussi bien à propos de cette initiative que sur l'étude socio économique sur le spectacle que le CNV met en œuvre actuellement.

### **Prospective**

En abordant les définitions lexicales des termes utilisés dans notre secteur et en les croisant avec les grands enjeux sur les dossiers structurants, il nous est apparu que les Musiques Actuelles ne constituent pas juridiquement un champ particulier. Ainsi les conventions collectives en cours de négociation sur le spectacle vivant « privé », le spectacle vivant « public », l'édition phonographique s'appliqueront de plein droit avec des conséquences très fortes pour l'ensemble des pratiquants des musiques actuelles.

Se pose donc la question du rôle du CSMA en ce domaine : par le truchement du ministère, il pourrait apporter un soutien indirect aux Partenaires Sociaux, négociateurs et signataires des conventions collectives, en ce qui concerne la lisibilité des enjeux et de leurs travaux auprès des acteurs. Mais aussi en faisant remonter un certain nombre d'aspects qui pourraient être ignorés ou sous évalués par les négociateurs.

Par exemple, les petites structures de diffusion se sont développées, professionnalisées, elles doivent respecter le droit social. Elles ont les mêmes obligations que celles des autres secteurs (Théâtres nationaux, etc.), particulièrement en matière de conventions collectives mais elles ne reçoivent pas l'accompagnement dont bénéficient ces autres structures. Ces obligations les obligent à un arbitrage qui peut privilégier les choix administratifs au détriment des choix artistiques.

De nombreux autres sujets sont à aborder en ce qui concerne les entreprises. Nous appelons les représentants d'entreprises, dans leur diversité, à se joindre à nos travaux.

Concernant les aspects sociaux, les auditions que nous avons menées nous ont indiqué des pistes de réflexions intéressantes. Nous avons rencontré des spécialistes des données sociales du spectacle, ayant réalisé des études qui soit abordent directement les questions liées aux Musiques Actuelles (Gérôme Guibert sur l'étude économique du GEMAP, Emmanuel Brendl sur l'encadrement des pratiques collectives) soit éclairent nos réflexions par la méthodologie suivie (André Curmi, responsable de l'Observatoire régional du spectacle vivant de Poitou-Charentes sur l'étude menée sur les conditions d'emplois salariés) ou par la proximité du thème abordé (Philippe Coulangeon : sociologue, auteur pour le DEPS de l'étude sur « les musiciens interprètes en France »).

### **A propos des artistes musiciens**

La définition du périmètre du musicien dans les musiques actuelles n'est pas aisée. La frontière est floue entre professionnel et amateur. Pour réfléchir en terme de « professionnalité », il conviendrait de vérifier l'application de critères prédéfinis sur les différentes activités, les différentes ressources et les différents statuts, globalement, mesurer les conséquences de la multiactivité. Sans doute, faut-il approcher une large définition du terme « métier », certains secteurs musicaux étant difficiles à appréhender sous le seul prisme des critères sociaux. La commission souhaiterait une étude globale sur le musicien : profil, économie, pratiques, carrières,....

Pour en envisager les contours, la commission va programmer une séance de travail avec trois chercheurs ayant établi des études socio économiques, Philippe Coulangeon, Gérôme Guibert et Pascal Nicolas-le Strat pour aborder la question d'une typologie du musicien des musiques actuelles et mettre à jour un cahier des charges de l'étude en définissant une dizaine de profils-types nécessitant des approfondissements "qualitatifs" des situations.

Notons au passage une demande du Snacopva (syndicat national des artistes, chefs d'orchestres, professionnels de variétés, arrangeurs) au ministère pour une étude spécifique à ce secteur à mettre en œuvre avant le colloque qui aura lieu le 23 octobre prochain sur le thème de la valorisation du secteur du bal.

Pour compléter cet aspect, la commission se propose de créer un sous-groupe de réflexion sur l'insertion professionnelle des artistes afin d'étudier les formes et les notions que recouvre l'insertion professionnelle.

Ces considérations ne doivent pas occulter les alertes pressantes émanant du terrain sur la faiblesse générale des rémunérations des personnels et sur la précarisation des artistes musiciens professionnels.

### **Concernant les autres personnels**

Les régions RA, PACA et LR nous ont livré les premiers éléments d'une étude sur l'encadrement des pratiques collectives dans le champs des musiques actuelles qui s'interroge sur les fondements et les réalités de nouveaux métiers : ceux de l'accompagnement et de l'encadrement. Ses promoteurs sollicitent qu'à son achèvement, le CSMA organise un séminaire. L'objet pourrait en être : l'existence, réelle ou supposée, de nouveaux métiers.

Sur ce thème des nouveaux métiers, le Réseau Ressource a soumis à la commission une note de présentation qui positionne une nouvelle fonction, la ressource, comme essentielle au développement des musiques actuelles. Elle contient un argumentaire sur la nécessité de reconnaître le métier de « chargé de ressource en musiques actuelles » et de labelliser des structures porteuses de ces missions.

Ces nouveaux métiers feraient l'objet de projets de référentiels afin d'être pris en compte, notamment par les COEF (contrat d'objectifs -emploi formation) des régions.

Le débat sur la pertinence de ces métiers n'est pas achevé mais au vu des ambitions affichées, ces propositions sont prises au sérieux par la commission, principalement parce qu'elles se déclineront au niveau des concertations territoriales. De ce point de vue, cela pose la question du lien entre les commissions et en l'espèce entre commission 1 et commission 3.

### **Lien avec la commission 3 (Développement territorial)**

La question du champ d'investigation de la commission 3 est revenue à plusieurs reprises,

- \* sur l'échelon territorial des concertations, ville, département, région, autres
- \* sur la pédagogie nécessaire à mettre en place pour engager efficacement les concertations,
- \* sur les moyens déployés pour les réaliser.

Ainsi nous avons pris connaissance d'un projet de concertation interrégionale (Paca, RA, LR) et nous souhaiterions connaître l'avis du CSMA sur ce type d'initiative.

Selon la commission la représentation des acteurs est l'enjeu principal des concertations. Construire un espace de concertation, c'est aussi développer la capacité de ses acteurs à porter les problématiques du secteur. Un travail pédagogique est à effectuer, ce qui se fait dans certaines régions. Quel lien est-il possible d'envisager entre les réflexions menées au niveau des commissions et les débats portés au niveau des concertations territoriales ?

Sur les moyens, il semble que la question des financements se pose systématiquement. Il s'agit de financer les cellules d'appui, la coordination des concertations ainsi que les remboursements de frais des participants. Il semble incontournable que les partenaires institutionnels, collectivités territoriales et DRAC proposent des pistes de financement.

L'enjeu fort est la prise en considération des musiques actuelles par les politiques.

Plus largement, sur la question de financements, la commission considère que pour aider les entreprises à assumer leurs obligations et pour aider l'emploi, il conviendrait d'améliorer sensiblement les dispositifs de financement public. Sans s'exonérer de lancer des investigations sur les potentialités du financement privé et d'interpeller les collectivités, locales ou professionnelles, il semble nécessaire de revenir sur les crédits de l'Etat et leur affectation. Analyser l'économie de chaque sous secteur sans se limiter aux finances publiques est un impératif mais la part allouée par l'Etat aux musiques actuelles est un signe politique donné aux autres collectivités. Il ne s'agit pas uniquement d'une question de gestion mais aussi de priorité politique. Se référant aux déclarations d'élus locaux, les acteurs peuvent constater que ceux-ci, globalement, appliquent les schémas élaborés par l'Etat, qui précisent

les priorités “administrativement légitimées” (labels nationaux,...) et orientent les finances vers tel ou tel domaine. Et il y a beaucoup de domaines à traiter avant que celui des musiques actuelles ne soit abordé...C’est ce qu’on retrouve dans les déploiements des finances publiques au niveau national.

Une newsletter récente de l’Irma publiait l’interview de 4 membres éminents de la CNMA de 1998 qui regrettaient qu’une cellule de suivi des préconisations de la commission n’ait pas été créée.

C’est peut-être autour de cette idée qu’une nouvelle commission ou un groupe de travail pourrait s’articuler : observer la réalité des chiffres. Si l’objectif est bien de faire entrer les musiques actuelles dans le droit commun, une réalité chiffrée est indispensable. Il existe un Observatoire des politiques du spectacle vivant qui produit des données chiffrées et le CSMA pourrait en être destinataire. Des personnalités éminentes représentant des collectivités diverses pourraient être sollicitées pour contribuer à notre connaissance.

## **Conclusion**

- \* Externaliser en partie la mission de recensement et de référencement des études disponibles

- \* Approcher les conventions collectives sous le prisme des spécificités de notre secteur afin d’en anticiper les effets

- \* Projeter une étude globale sur le musicien préparée par une session de travail spécifique

- \* Mettre en place un sous-groupe sur l’insertion professionnelle des artistes

- \* Envisager d’organiser un séminaire sur l’existence de nouveaux métiers

- \* Construire une cellule d’observation de l’évolution des finances de notre secteur

Voici rapidement et très schématiquement les points d’appui des travaux à venir de la commission 1 qu’elle soumet à la plénière du CSMA